



Mardi 24 Février 2015

---

## **Rapport sur le réseau des œuvres : Quelle mouche a piqué la Cour des comptes ?**

---

La Cour des Comptes, décidément pas à court d'idées, argumente en faveur du rattachement des Crous aux Comues ou aux conseils régionaux. Ceci bien que les principaux intéressés lui ont expliqué le caractère irréaliste et préjudiciable de cette proposition.

Au vu de la pluralité d'objectifs et de missions confiés aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs regroupements, la CPU se félicite qu'ils puissent disposer, à leurs côtés, d'un opérateur doté de compétences spécialisées. La question n'est donc pas de savoir si les CROUS doivent intégrer les COMUE mais comment les relations entre les deux peuvent être optimisées.

Les mérites de l'organisation d'un réseau propre des CROUS (en l'occurrence le CNOUS) sont évidents. La mutualisation des achats alimentaires au niveau national est porteuse d'économies sensibles, bien plus rapidement réalisables dans le cadre du réseau. De plus, un cadre d'emploi spécifique des personnels ouvriers est en vigueur aujourd'hui. Les universités ne souhaitent surtout pas compliquer le climat social en leur sein par un ajout de complexité. Elles sont aussi conscientes qu'il leur faut maîtriser progressive les Responsabilités et Compétences Elargies et savent que leur priorité n'est sûrement pas d'étendre leurs champs de compétence aux métiers spécifiques des Crous.

Oui, une amélioration des relations entre les universités (et les Comues) et les Crous est indispensable, oui, la vie étudiante doit être au centre des réflexions des universitaires, oui, les services aux étudiants doivent être améliorés, oui, la vie de campus est à mieux animer, en visant les meilleurs standards internationaux. C'est ce que visent, ensemble, universités et Crous en s'engageant dans l'élaboration de schémas territoriaux d'amélioration de la vie étudiante, suivant les termes de la loi de juillet 2013.

Quant au constat que la Cour des Comptes fait du contrôle d'assiduité pour les universités, il est affligeant de lire que selon la Cour, il y a une grande hétérogénéité des contrôles d'assiduité liés aux modalités pédagogiques. Monsieur de la Palice n'aurait pas mieux dit. Certes un étudiant en 1<sup>ère</sup> année de médecine n'a pas le même rythme de travail ni le même encadrement qu'un élève en classe préparatoire : le premier a deux examens dans l'année, le second tous les 15 jours ! Si hétérogénéité il y a c'est dans le taux d'encadrement.

La réponse que la CPU a formulée au pré rapport de la Cour mentionnait, en outre, des pistes d'amélioration dont nous regrettons qu'elles n'aient pas été prises en considération.